

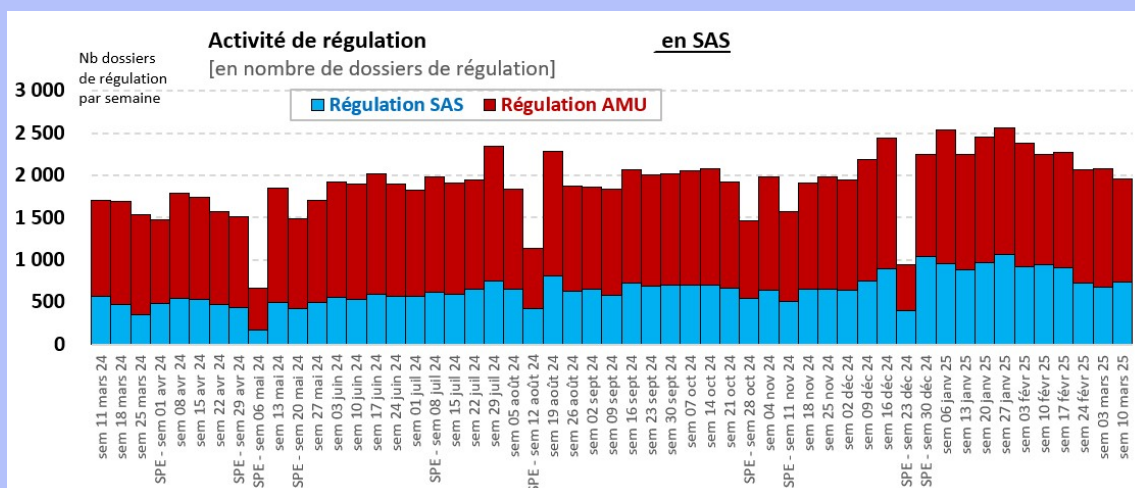
SAS'Partage

Sommaire

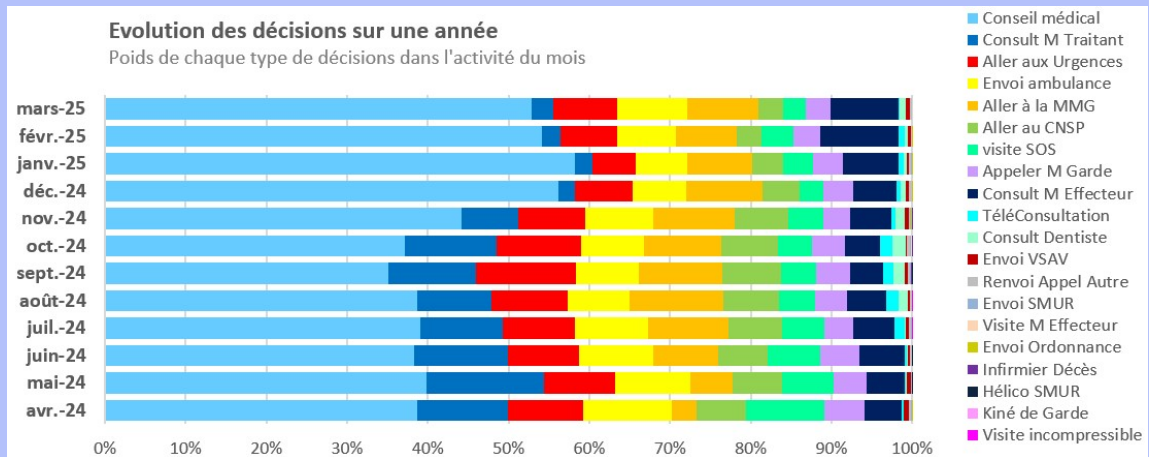
1. L'activité du SAS 68
2. A l'interface entre appelants, régulateurs et effecteurs : les OSNP
3. Le coin régulation : le tableau de l'offre de soin du Haut Rhin
4. Le coin effecton : une nouvelle possibilité de prise en charge, le Service Mobile de télémédecine
5. Appel à adhésion
6. L'Agenda

L'activité du SAS 68

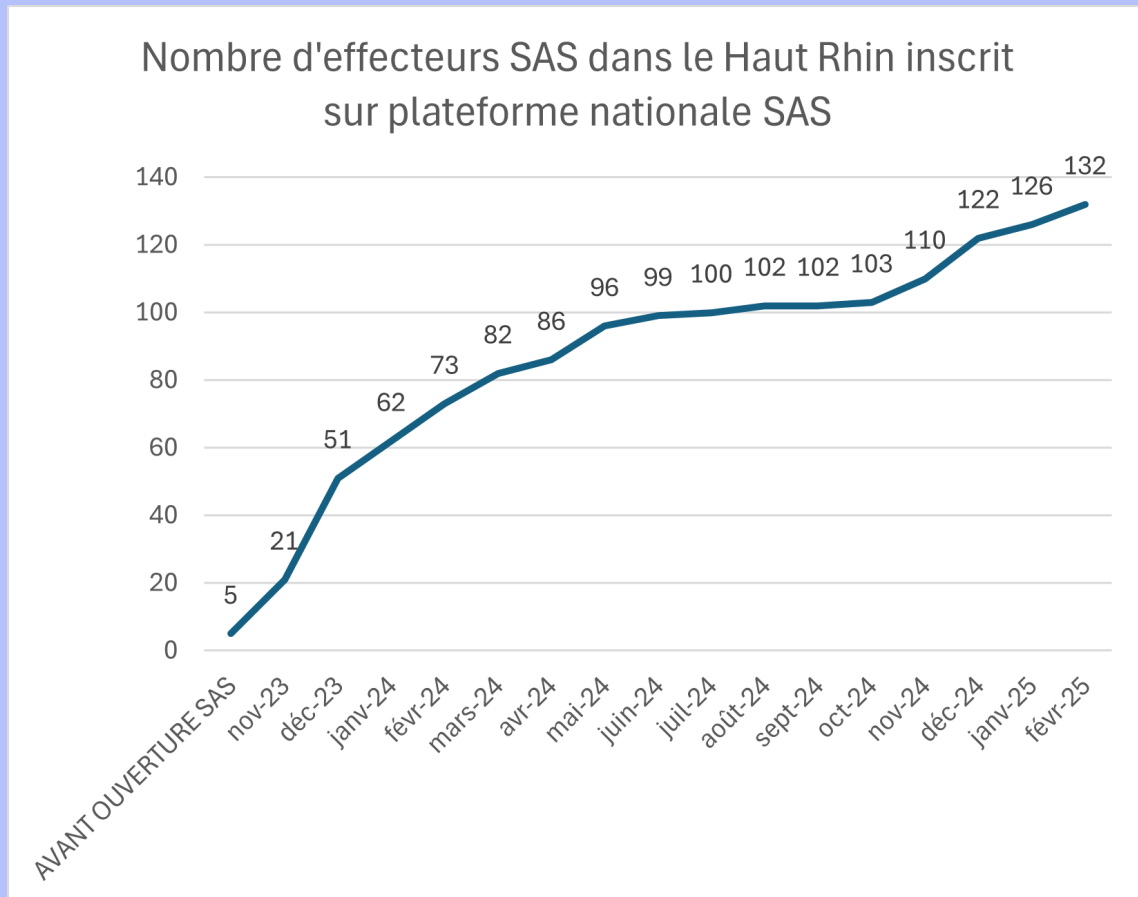
Evolution du nombre de dossiers traités par le SAS 68 par semaine (année glissante)



Orientations des appels pris en charge par le SAS 68 branche libérale



- Nombre d'effecteurs SAS dans le Haut Rhin





A l'interface entre appelants, régulateurs et effecteurs : les OSNP

L'équipe des Opératrices de Soins Non Programmés (OSNP) s'agrandit ! Depuis le lundi 3 mars 2025, l'équipe est passée de 5 à 7 OSNP, permettant ainsi d'avoir 3 OSNP présentes en salle de régulation chaque jour.

Pour rappel, les OSNP sont à l'interface entre les appelants, les régulateurs et les effecteurs.

Dans son rôle de N2 (le N1 étant l'ARM qui décroche l'appel au 15), l'OSNP reprend et complète les informations initialement fournies à l'ARM N1 par le patient, en veillant à la précision et à la conformité de ces données.

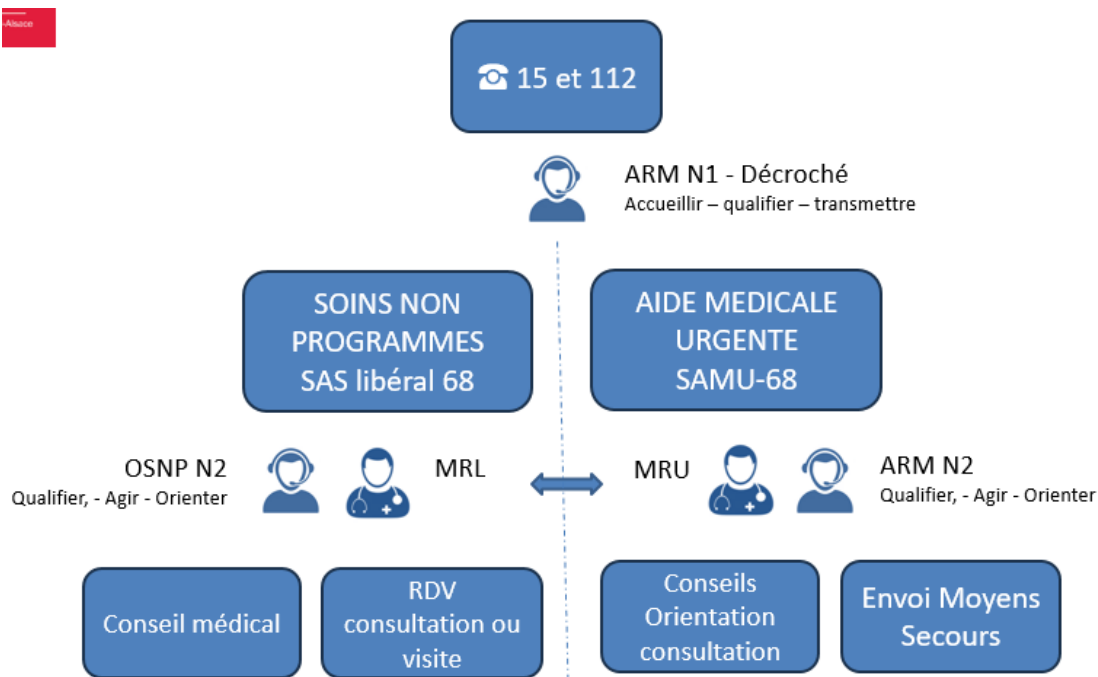
Une fois les informations vérifiées, l'appel est transmis à un médecin régulateur libéral (le N3 dans le schéma de l'appel) pour régulation et prise de décision.

Après la prise de décision par le médecin régulateur, si nécessaire, l'OSNP recherche une effecteur adaptée et organise la prise de rendez-vous pour le patient (le N4 sur le chemin de l'appel) . Le patient est ensuite recontacté pour lui indiquer l'endroit et l'heure de son rendez-vous.

L'agrandissement de l'équipe d'OSNP permet également à chaque OSNP de consacrer 7 heures par semaine à la recherche de nouveaux effecteurs dans les secteurs actuellement tendus, renforçant ainsi notre capacité à répondre aux besoins de la population Haut-Rhinoise.

Au plaisir de vous avoir en ligne !

Les OSNP : Aurélie, Julie, Déborah, Emmanuelle, Audrey, Gwendoline et Samia



Publication de l'annuaire de l'offre de soins non programmés dans le Haut Rhin

A la demande de plusieurs régulateurs, un groupe de travail a réalisé un annuaire de l'offre de soins non programmés dans le Haut Rhin.

Cet annuaire permet de chercher par zone géographique, par service (CSNP, médecine de ville, pharmacie, service d'accueil des urgences, services sociaux, urgences spécialisées), selon le plateau technique (par exemple suture, scanner, ...), l'âge et l'existence de tests

biologiques (streptococques, BU) la présence d'une offre de soins non programmés sur le territoire indiqué.

Chaque fiche de l'annuaire indique l'adresse exacte, un moyen de contact téléphonique (réservé aux professionnels de santé en général), les âges acceptés, le plateau technique et un certain nombre de remarques à consulter (horaires d'ouverture, limitation d'accès).

Connaissez vous le SMT ?

Le SMT ou Service Mobile de Télémédecine est une nouvelle possibilité de prise en charge des soins non programmés après appels au centre 15 en horaires SAS (L-Ve 8h-20h et samedi matin 8h-12h)

Le Service Mobile de Téléconsultation est disponible depuis début mars. L'objectif est de permettre d'amener l'expertise médicale auprès des patients :

- ayant un besoin de soins non programmés de médecine générale
- ne pouvant pas se déplacer
- en l'absence d'autre effecteur disponible pour une visite à domicile
- et donc pour lequel le transport par ambulance vers un service d'urgence serait sinon la seule solution

Ne peuvent pas être pris en charge par le SMT :

- les enfants de moins de 3 ans,
- les patients dont l'état de santé nécessite des soins urgents ou immédiats, des patients présentant des troubles de la conscience (en dehors des situations de fin de vie avérées) et
- les résidents d'EHPAD (la facturation d'actes à l'Assurance Maladie par des IDEL au bénéfice de résidents en Ehpad n'est pas autorisée).

Comment cela fonctionne ?

1. A la demande du médecin régulateur, après avoir épuisé les autres solutions possibles, l'OSNP du SAS utilise Entr'actes afin de rechercher un Infirmier libéral (IDEL) disponible pour la téléconsultation à domicile. Dans le cas où un IDEL référent est connu par l'appelant, l'OSNP contacte celui-ci en priorité par téléphone avant tout déclenchement Entr'actes.

2. L'IDEL acceptant la mission est contacté par l'OSNP par téléphone pour définir un horaire de passage chez le patient dans les 6 heures.
3. L'OSNP du SAS recherche un téléconsultant dans l'ordre suivant :
 1. Médecin traitant du patient
 2. Médecin effecteur SAS
 3. Médecins de garde du secteur (sauf secteur MMG) si disponible dans les 6 heures
 4. SOS médecin 68
 5. SELAS Télémédical Solution (basée à Troyes)
4. L'OSNP fixe avec le médecin l'horaire de réalisation de la téléconsultation et en informe l'infirmier
5. La téléconsultation est réalisée dans Entr'actes grâce au lien de connexion adressé par l'infirmier au médecin téléconsultant (celui-ci n'a donc pas besoin d'installer Entr'actes)
6. L'infirmier et le médecin facturent à la CPAM leurs actes
 - TCG + SNP pour le médecin téléconsultant soit 25€ + 15€
 - TLD ou TLS + actes infirmiers pour l'infirmier
 - l'infirmier intervenant perçoit une indemnité de 27€ par déclenchement financée par le FIR innovation et versée par l'URPS Infirmier à l'IDEL
7. Le compte rendu de la téléconsultation est transmis sur le DMP du patient (par exemple en se connectant sur www.dmp.fr et en utilisant l'INS du patient).

N'hésitez pas à nous contacter en cas de question sur ce dispositif !

Appel à adhésion

Représentant la branche libérale du service d'Accès aux Soins du Haut Rhin, le SAS 68 libéral est une association qui pour vivre à besoin de ses membres.

Effecteurs et régulateurs du SAS, partenaires, nous sollicitons votre adhésion pour l'année 2025.

Le montant est de 10€ par personne ou par structure.

Votre adhésion à l'association SAS 68 libéral vous permet :

- De participer activement à la vie de l'association et notamment de voter lors de l'assemblée générale
- De contribuer aux projets et groupes de travail
- D'être convié aux événements du SAS
- De bénéficier de nos ressources documentaires et publications exclusives
- D'être indemnisée pour les temps consacrés aux groupes de travail du SAS 68 libéral

Pour renouveler votre adhésion, nous vous prions de bien vouloir vous rendre sur notre site www.sas68liberal.fr rubrique « adhérer au SAS » puis suivre les instructions pour procéder au paiement.

Si vous étiez déjà membre en 2023 et 2024, il est nécessaire de vous connecter à votre compte avec votre identifiant et mot de passe avant de renouveler votre adhésion pour 2025. Si vous avez oublié votre mot de passe, il suffit de le réinitialiser en cliquant sur "mot de passe oublié" avant de procéder à votre nouvelle adhésion.

Nous vous remercions pour votre participation active au Service d'Accès aux Soins du Haut Rhin et espérons pouvoir compter sur votre adhésion pour l'année 2025.

Vous pouvez également accéder à la page adhésion en cliquant sur le bouton ci-dessous :

Adhérer au SAS 68 libéral

L'agenda

- Jeudi 17 avril 2025 13h30 : Café des régulateurs
- Mardi 29 avril 2025 20h : Bureau SAS 68 libéral
- Jeudi 15 mai 2025 13h30 : Café des régulateurs
- mardi 3 juin 2025 20h : Assemblée générale de l'association SAS 68 libéral

Vous avez toujours une question qui reste en suspend ? Un avis ou une idée à partager ? Vous souhaitez recevoir les newsletters SAS'Partage dès leur sortie ? Vous aimeriez que la prochaine newsletter parle d'un sujet particulier ? [Contactez nous !](#)

Prochaine parution SAS Partage : début Juin 2025

Contactez-nous

SAS 68
Libéral

**Association
SAS 68 Libéral**

20 rue du Dr René Laennec,
68100 MULHOUSE
Téléphone : 03 89 64 70 15
contact@sas68liberal.fr
www.sas68liberal.fr

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

